

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

RS5944 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210p, 210n, 210
Formacode(s)	21060, 32047, 32654
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/03/2022
Date d'échéance	25/03/2025

Certificateur(s)

FEDERATION ASSOCIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (F.A.D.E.A.R.)
· SIRET : 34990253600029

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL DE
PROVENCE-ALPES-COTE D AZUR (ARDEAR PACA) · SIRET : 50925249000032
<https://www.agriculturepaysanne.org/ardear-paca>

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL AUVERGNE
RHONE ALPES · SIRET : 39230355800036
<https://www.agriculturepaysanne.org/auvergne-rhone-alpes>

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL OCCITANIE ·
SIRET : 43393335500037
<https://www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Occitanie>

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICULTURE PAYSANNE DES COTES D'ARMOR	409856879 00039	Former et organiser l'évaluation
ASSOC DEPARTEMENTALE TERRES VIVANTES 34	413953738 00023	Former et organiser l'évaluation
Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Aveyron	429380058 00033	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION COLLECTIVE A LA GESTION	387463912 00031	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION COLLECTIVE A LA GESTION CENTRE VAL DE LOIRE	388974016 00023	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL NORMANDIE	423913318 00030	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE D'ANTIBES	190607937 00033	Former et organiser l'évaluation
MAISON PAYSANNE DE L'AUDE	845198688 00028	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le nombre de paysannes et de paysans a été divisé par deux entre le milieu des années 90 et aujourd'hui. Cette population est aussi vieillissante, et la moitié d'entre eux devra partir à la retraite dans les 10 ans qui viennent. Le renouvellement de ces emplois ne se fait que partiellement, entraînant la disparition d'une ferme sur trois chaque année, dans un contexte d'augmentation de la demande sociétale en alimentation locale, de qualité, voire biologique. Un levier prometteur est constitué par l'arrivée d'un public non issu du milieu agricole, souvent en reconversion professionnelle. Les projets portés par ces nouveaux paysans portent des tendances fortes: agriculture biologique, diversification des ateliers de production, transformation des produits, circuits courts, projets collectifs, accueil à la ferme... Ils répondent à la demande sociétale et aux enjeux de durabilité écologique. La charte de l'agriculture paysanne apporte le cadre nécessaire pour soutenir ce type de projet. La certification «Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » répond aux besoins de ces porteurs de projet, en leur permettant d'acquérir, au sein d'un parcours modulaire, les compétences nécessaires à l'élaboration et la maîtrise de leur projet via le dimensionnement de leurs ateliers et le chiffrage de leur prévisionnel économique. En cela, elle sécurise la création, la reprise ou le développement d'une activité agricole et donne aux futurs paysans l'autonomie nécessaire au développement résilient de leur ferme.

La certification apporte aux porteurs de projets agricoles les compétences indispensables pour mener à bien l'élaboration du chiffrage de leur projet, véritable colonne vertébrale de leur future installation.

La viabilité économique se réfléchit dès le montage du projet, avec des investissements modérés et/ou progressifs, des choix de production qui cherchent à s'adapter aux aléas climatiques et des modes de commercialisation qui tentent de s'affranchir des crises systémiques... Il s'agit aussi d'adapter finement les techniques de production aux exigences écologiques (énergie, aléas climatiques, biodiversité, ressource en eau...) et d'identifier les aides financières existantes encourageant à les mettre en œuvre. La maîtrise de sa stratégie et des prises de décision sur sa ferme implique que le paysan ne puisse conserver son autonomie, y compris dans la gestion de son budget. La vivabilité de son projet étant aussi primordiale, le futur paysan doit penser à l'organisation de son travail, en termes de temps passé notamment, en lien avec les éléments économiques qui en résultent. Enfin, la certification fait du créateur reprenneur d'activités agricoles un interlocuteur crédible aux yeux des acteurs qu'il doit solliciter à cette étape de son projet : banques, propriétaires fonciers, agriculteur cédant, collectivités, etc, en étant autonome sur l'élaboration et le pilotage de son budget prévisionnel.

La certification s'adresse à toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'activité agricole.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 - Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.

C2 - Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technico-économiques issus de la littérature professionnelle en construisant un plan de production. Réaliser son plan de financement prévisionnel pluriannuel Pour ce faire : C3 - Définir les investissements matériels (matériel technique, aménagements, constructions...) nécessaires au projet pour les planifier et sécuriser le démarrage de l'activité et son développement.

C4 Identifier les différentes sources de financement extérieures du projet (emprunt, subvention, etc...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.

C5 - Évaluer la rentabilité économique de son projet d'après ses hypothèses de dimensionnement initiales en identifiant les charges et les produits liés à l'activité, d'après des références technico-économiques professionnelles, sinon par la comparaison de systèmes de production similaires dans l'environnement proche, ou en calculant son coût de revient, pour élaborer son compte de résultat prévisionnel pluriannuel et vérifier la viabilité du projet.

C6 - Construire son prévisionnel de trésorerie à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les forces, faiblesses, points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet

C7- Analyser son prévisionnel global au regard de ses objectifs de départ, de ses besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, pour valider le dimensionnement initial

ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir un projet de création, de reprise ou de développement d'activité agricole.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est constitué a minima de deux personnes

n'ayant pas participé à la session de formation du/de la candidat: un salarié de l'un des organismes co-certificateurs ou partenaires

habilités, formateur expert et un paysan en activité.

Base légale

Date de décision	25/03/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7135

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.agriculturepaysanne.org/La-formation-une-composante-du-projet-d-installation-779>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5944/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	379
Parcours menés à terme	363
Taux d'achèvement	96 %
Période	09/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	397
Montant total engagé	452 510 €
Coût moyen par dossier	1 140 €
Durée moyenne	33 h
Période	07/2022 – 03/2025
France compétences	94 %

Reste à charge titulaire	3 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.